Collège-Lycée Georges Clemenceau Montpellier

CITÉ DES ARTS
DANSE MUSIQUE THÉATRE

Filière S2TMD
« Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse »

au Lycée Georges Clemenceau
en partenariat avec le Conservatoire « La cité des arts »

Volet musique : enseignement optionnel en classe de 2nde

&

Série S2TMD en classe de 1e et Tle

LE PUBLIC VISÉ

Cette option s'adresse à **tous les élèves motivés**, ayant déjà une pratique musicale (instrument, jazz, chant, création musicale), et qui souhaitent intégrer une forte dimension artistique à leurs études au lycée : énergie, persévérance et goût de l'art !

LES MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT

Les cours sont assurés conjointement au lycée Georges Clemenceau et au Conservatoire « La cité des arts ». Une double inscription, au lycée et au Conservatoire, est nécessaire. L'inscription au conservatoire est gratuite.

LE VOLUME HORAIRE

- **En classe de 2nde :** 6h de Culture et Pratique de la Musique (dont 2h au lycée et 4h auConservatoire : volume horaire minimum incluant le cours d'instrument, la formation musicale, les enseignements complémentaire choisis et la pratique d'ensemble

Dans le cas d'une poursuite d'études en filière technologique S2TMD :

- **En classe de 1ère :** 3 spécialités
  - 3h d'Economie, Droit et Environnement du Spectacle
  - 5h30 de Culture et Sciences Musicales
  - 5h30 de Pratique Musicale
  -
- **En classe de Terminale** : 2 spécialités
  - 7h de Culture et Sciences Musicales
  - 7h de Pratique Musicale

(Les volumes horaires cités correspondent au volume minimum d'enseignement préconisé par les programmes. Selon les élèves et les parcours, ce volume peut être plus important.)

LES COMPETENCES TRAVAILLÉES

- **Techniques musicales**
  - Développer et mobiliser ses compétences techniques d'interprète et de créateur.
  - Développer et mobiliser une connaissance approfondie des styles et des techniques qui organisent les langages musicaux.
  - Développer et mobiliser une écoute adaptée (analytique, critique, comparée, etc.) à chaque situation musicale : jeu individuel ou collectif, écoute d'œuvres enregistrées ou en concert.

- **Pratiques musicales**
  - Identifier et maîtriser les exigences propres à sa pratique artistique (culturelles, techniques, scientifiques).
  - Concevoir et réaliser en autonomie un projet artistique personnel.
  - Concevoir et réaliser un projet artistique collectif, y situer sa place et son rôle.
  - Interroger la singularité de sa pratique artistique et son rôle dans la Cité.
  - Porter un regard critique sur sa propre pratique pour la faire progresser et la situer dans son environnement.
  - Mettre en lien sa pratique artistique avec différents domaines connexes et les métiers qui en découlent (spectacle vivant, médiation, acoustique, multimédia, santé, environnement sonore, etc.).

- **Culture musicale et artistique**
  - En toute situation musicale, mobiliser une culture artistique structurée, ouverte et diversifiée pour interpréter, créer, commenter, analyser, comparer, critiquer, etc.
  - Situer les œuvres musicales (écoutées, étudiées, interprétées, créées, etc.) dans un réseau de références organisées dans le temps et l'espace de la création artistique et en dégager la portée et le sens.
  - Nourrir ses pratiques d'une curiosité ouverte à toutes les esthétiques musicales.
  - Convoquer l'ensemble de ses connaissances et capacités pour construire un discours oral et/ou écrit argumenté à partir de situations musicales diverses.
  - Assurer la médiation publique d'une réalisation artistique.

LES DEBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Ils sont nombreux !
Artiste professionnel, musicien interprète, professeur, métiers au cœur de l'économie du spectacle (création et collaboration artistiques, régie de spectacles (scène, son, lumière, décors, costumes…), gestion et médiation culturelles, documentation et communication artistiques

LA POURSUITE D'ÉTUDES

- Le **DNSP (Diplôme National Supérieur Professionnel)** se prépare en 3 ans au sein d'un Conservatoire, d'un pôle d'enseignement supérieur artistique ou d'une école.
- La **CPES (Cycle préparatoire à l'enseignement professionnel)**
- Le **DE (Diplôme d'Etat) de professeur de musique** se prépare dans les Pôles supérieursd'enseignement artistique.
- La **Licence « Musicologie »** se prépare en 3 ans à l'université
- La **Licence Professionnelle GePSAC** « Gestion de projets et structures artistiques et culturels », accessible après l'obtention du diplôme de niveau bac+2 ou à la suite de deux années de licence, se prépare en 1 an et se décline en plusieurs spécialités. Par exemple, la spécialité « arts vivants » proposée par l'Université de Bourgogne, ou encore la spécialité « musique et spectacle vivant » proposée par l'Université Savoie-Mont-Blanc.